



Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 32.367.502 euros
Siège social : 10 Rue Beffroy 92 200 Neuilly Sur Seine
RCS Nanterre B 393 430 608

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 22 Mars 2018

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de l'article L227-100 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance va vous donner lecture des contrôles ou autorisations qu'il a été conduit à effectuer ou à donner.

1 - Autorisations accordées :

Le Conseil de Surveillance a examiné les différents projets d'investissements au cours de l'exercice 2017.

Conformément à son règlement intérieur, il a suivi l'usage fait par le Directoire de la délégation annuelle qui lui est conféré pour agir selon le plan d'action annuel validé. Il a également donné expressément son autorisation pour la réalisation des développements dépassant le montant d'investissement unitaire de 30 M€ ainsi que pour l'octroi de garanties afférentes à la mise en place de financements.

Enfin, il a donné son autorisation au Directoire pour réaliser les deux émissions obligataires d'un montant respectif de 25 M€ et 130 M€.

2 - Divers :

Au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2017, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, avec un taux de participation de 91%.

Le Conseil de Surveillance a renouvelé, pour une durée de deux ans soit jusqu'au 17 Janvier 2019, en qualité de membres du Directoire, Messieurs Ronan LE LAN (Président), Francis ALBERTINELLI, Frédéric LARROUMETS et Jean-Claude LE LAN Junior. Il a également à cette occasion révisé les rémunérations de certains de ces membres.

Il a arrêté la mise à jour de son Règlement Intérieur concernant l'exercice 2018.

Il a suivi l'avancement du plan de développement à 3 ans 2016 / 2017 / 2018 de la Société, ainsi que les grandes lignes du Plan Directeur 2017 / 2027.

Enfin, le Conseil de Surveillance a accueilli deux nouveaux membres, Mme Françoise LEROY et M. Nicolas LE LAN, qui ont été nommés lors de l'Assemblée Générale mixte du 23 mars 2017.

3 – Contrôle :

Au cours de l'exercice, votre Conseil de Surveillance a vérifié la bonne application des procédures en vigueur dans la Société.

A ce titre ont été notamment vérifiés les contrats ou conventions contractés entre la société ARGAN et sa société filiale IMMOCBI à savoir, le contrat de gestion, le contrat cadre d'avances en compte courant, le contrat de gestion du contrat d'assurance incendie groupe, la convention de couverture de taux, la convention de cautionnement, et les éventuelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Nous vous remercions de votre attention et vous invitons à poursuivre l'ordre du jour.

Neuilly sur Seine, le 16 Janvier 2018

Le Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Jean-Claude LE LAN